

RÈGLEMENT DE LA COURSE

DIMANCHE 3 SEPTEMBRE 2023 À LEZAN

L'inscription au trail " LE GRAND CHÈNE " et à la marche " LA PETITE LORETTE " entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

I - INSCRIPTION / PARTICIPATION :

Les inscriptions se feront uniquement par internet sur Endurance Chrono jusqu'au 02/09/23. Le trail de 10 km est ouvert aux coureurs licenciés ou non, à partir de la catégorie cadet (nés en 2007 ou avant) jusqu'aux vétérans. Chaque participant à la course, devra présenter lors de son inscription, soit sa licence sportive FFA ou FFTriathlon en cours de validité au 01/09/23, soit un certificat médical datant de moins de 1 an, sur lequel doit apparaître la mention "non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition", (loi n° 99223 du 23 mars 1999 et circulaire de janvier 2008) Les coureurs ne présentant pas de certificat médical ou de licence 2023/2024, au plus tard au retrait du dossard, ne seront pas autorisés à prendre le départ. La marche de 6km est ouverte à tous, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. Course animation enfants sans dossards, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

II - DROITS D'ENGAGEMENT : Tarifs : 10€ TRAIL ; 8€ Marche + frais d'inscription en ligne

III - RAVITAILLEMENT : Point d'eau mi-course et ravitaillement à l'arrivée.

IV - ENVIRONNEMENT : Respecter le circuit et la nature, garder vos déchets.

V - SÉCURITÉ : La sécurité sur le parcours est assurée par une équipe de bénévoles. L'assistance médicale assurée par UDSP 30 est basée à l'arrivée.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association organisatrice se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrent puissent prétendre à un quelconque remboursement.

VI - DROITS À L'IMAGE : Tout concurrent renonce à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

VII- ORGANISATION: Les dossards seront à retirer au foyer de Lézan :

- le 2 septembre 2023, de 15h à 18h.

- le 3 septembre 2023, de 8h à 9h30.

Les départs auront lieu du camp perrier, à Lezan : Course enfants à 9h30, TRAIL à 10h00, marche 10h10. Récompenses Trail : Scratch : 3 premiers H et F, et 1er de chaque catégorie.

Remise des prix à partir de 12h.

VIII- CHRONOMETRAGE : Le chronométrage est assuré par "endurance chrono". L'athlète doit porter visiblement pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, le dossard fourni par l'organisation sous peine de disqualification.

VIII- PARCOURS : Les deux parcours ont lieu à 95% sur chemins et sous-bois

IX- ASSURANCE / RESPONSABILITÉ : Les organisateurs ont souscrit une responsabilité civile auprès d'un assureur. LEZAN-TRAIL décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de séquelles physiologiques immédiates ou futures, qui pourraient survenir aux concurrents, avant, pendant ou après la participation à l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.